

LE PROGRES DU GOLFE

DIRECTEUR: EUDORE COUTURE

AIME DIEU ET VA TON CHEMIN!

Notes et Commentaires

Les Progressistes au Parlement

Ces enfants terribles sont devenus les enfants choyés du Gouvernement et de l'Opposition, qui rivalisent à leur adresse de compliments et de gracieusetés. "Décidément", écrit Claude, chroniqueur parlementaire de la Presse à Ottawa, "il n'y en a que pour eux, les soixante-cinq députés progressistes. Ce serait à croire que les Chambres ne se sont réunies que pour leur faire fête et leur donner un spectacle qui paraît les intéresser énormément. Ils sont les héros du jour, les hôtes choyés du parlement. Les discours s'adressent de moins en moins au président, selon la coutume traditionnelle; ils sont soumis à leur approbation. Le regard des orateurs semble être attiré magnétiquement à l'extrême gauche. Dans leurs rangs tombent les gros bouquets enveloppés de papier vert, couleur d'esérance. On leur exprime la sympathie qu'ils inspirent avec des fleurs de rhétorique, ils respirent durant toute la séance une atmosphère de cordialité intéressée.

"A ces enfants terribles qui menacent de saboter le vieil édifice politique, la Chambre n'a que des sucres candis à offrir".

Juges impotents

Au dîner de l'University Club, samedi soir, l'un des orateurs Sir François Lemieux, juge en chef de la Cour Supérieure à Québec, s'est élevé avec véhémence contre notre système canadien d'immobilité des juges qui donne lieu aux pires abus en permettant à des magistrats physiquement ou intellectuellement impotents de rester en office sans pouvoir remplir les graves et lourds devoirs de leur éminente fonction. Comparant les juridictions canadienne et américaine, les avantages et les désavantages des deux systèmes, M. le juge en chef a fait remarquer que le mode américain a cet avantage sur le nôtre "d'empêcher le juge de demeurer sur le banc quand il n'est plus apte à remplir ses fonctions et d'offrir le spectacle démoralisant de la justice administrée par des hommes âgés et décrépits qui ne sont plus qualifiés, à cause de leurs infirmités ou de leurs facultés affaiblies, pour commander le respect et l'autorité".

Cette dénonciation en si haut lieu d'un état de choses trop réel et certainement intolérable—les avocats et les justiciables de notre district en peuvent, n'est-ce pas, témoigner—sera-t-elle, plus que d'autres, plus discrètes et moins autorisées mais non moins bien fondées, enfin entendue des pouvoirs législatifs et les induira-t-elle à modifier notre législation de manière à empêcher de pareils abus de se continuer au détriment de la bonne et normale application de la justice en notre pays? Souhaitons-le de tous nos vœux.

Mackenzie King

M. Mackenzie-King a fait preuve du meilleur esprit en répondant fermement à M. Meighen qu'il n'avait pas de permission à demander à Downing Street pour rendre public le rapport de la Conférence impériale. Puis le premier-ministre se montrer en toute circonstance aussi canadien que son adversaire s'est montré impérialiste à tout crin!

Littérature et promesses électorales

Le premier-ministre Mackenzie-King a déclaré devant la Chambre il y a quelques jours qu'il ne faut pas prendre au sérieux les pièces de littérature que l'on distribue en abondance dans les villes et les campagnes en temps d'élections. Messieurs les électeurs, soyez donc avertis... pour une autre fois!

Grâce à cette commode explication gentiment formulée par leur chef, les députés de notre province, qu'embarassent, *quia manent*, certaines promesses électorales qu'ils ont cru pouvoir risquer en temps critique, v. g. promesse de demander le rappel de la loi de conscription, promesse de voter contre tout gouvernement qui refuserait d'accorder le rappel de cette "loi inflexible", se croient facilement autorisés à se relever eux-mêmes de leurs téméraires vœux. Comme les représentants du peuple éprouvent peu d'empressement—est-ce assez étrange!

—à s'acquitter, une fois élus et au pouvoir, de leurs promesses, qu'ils font avec tant d'enthousiasme et d'assurance avant l'élection ou dans les "froides régions".

L'attitude des Progressistes

Par la voix de son chef, le parti progressiste a défini mardi après-midi l'attitude qu'il entend prendre et garder au parlement. Le discours de M. Crerar a créé non-seulement à la Chambre des députés mais dans tout le pays la plus profonde impression. Les Progressistes ont refusé de s'allier au parti libéral pour garder leur identité et leur indépendance, ainsi qu'ils l'ont promis à leurs électeurs. Tout en se rangeant par le fait même du côté de l'opposition avec les conservateurs, dont le compagnonnage est purement occasionnel, comme ils se trouvaient d'ailleurs avec les libéraux, à la gauche de l'Orateur, avant les élections générales du 6 décembre, ils ne feront point au nouveau gouvernement d'opposition systématique et obligatoire, mais une opposition intelligente, raisonnée, en lui accordant un appui consciencieux et amical, selon les circonstances, selon que les mesures que présentera le Gouvernement leur paraîtront favorables ou non aux intérêts du pays, de leur point de vue. Voilà bien le genre d'opposition idéal à notre gré. L'opposition systématique, impitoyable, générale, en bloc ou en détails, des bleus aux rouges et des rouges aux bleus, parce que bleus et rouges, parce que les uns sont au pouvoir et que les autres ont hâte et ambition d'y arriver, nous a toujours eu l'air de pure comédie, indigne d'hommes d'état, de politiciens et d'électeurs sérieux, sincèrement intéressés au bien de leur pays avant tout. Car il est impossible, a dit quel'un, qu'un gouvernement ne fasse que des actions bonnes ou que des actions mauvaises. Il est donc impossible que la sempiternelle critique de l'opposition officielle soit toujours juste ou toujours injuste. Voilà pourquoi nous applaudissons à cette attitude intelligente et digne prise par les Progressistes, qui entendent appuyer le Gouvernement dans ce qu'ils croient être de bonnes et sages mesures et lui faire échec, comme un frein modérateur qui le bloquera à l'occasion, quand ils jugeront de leur devoir d'en agir ainsi.

Expliquant pourquoi les Progressistes avaient décidé de ne point s'allier aux libéraux en acceptant de faire partie du ministère, M. Crerar a fait, au nom de ses compagnons, la déclaration suivante: "Il était entendu que nous nous unirions dans une commune ambition de donner au pays la législation dont il a besoin en ce moment, et sur une question de principe. Notre position est claire aujourd'hui. Nous ne nous sommes pas entendus. Nous sommes et resterons indépendants, prêts à aider le gouvernement s'il veut donner au Canada la législation qui est nécessaire, mais prêts aussi à critiquer le gouvernement et à lui faire opposition s'il ne donne pas au pays la politique que nous voulons".

Voilà qui est parlé clairement et honnêtement, quelque discutables que soient les principes du nouveau parti et les réformes inscrites à son programme et qu'il préconise.

Notaires et non banquiers

Si les notaires s'occupaient exclusivement de l'exercice de leur profession, si au lieu de se constituer courtiers ou banquiers, agents d'immuables et de toutes sortes de choses, d'accepter à des salaires dérisoires les charges de secrétaire municipal et scolaire, les notaires devenaient ou restaient des notaires tout courts, nous verrions peut-être, dans leurs rangs, moins de gueux, de spéculateurs, d'ambitieux et de cupides s'appropriant les trésors confiés parfois bien imprudemment entre leurs mains et qui les induit littéralement en tentation. Telle nous paraît être la pensée du président de la Chambre des Notaires dans les "quelques mots" qu'il adresse sous forme de manifeste "à ses confrères et au public". Une partie de ce manifeste de Me Camille Paquet, paru dans la *Revue du Notariat*, livraison de février, s'adresse en effet au public. Nous en citons un extrait relatif au mode suivi en plusieurs endroits pour les placements sur hypothèque par l'intermédiaire des notaires:

"D'autre part, que l'on ne se méprenne point sur mes intentions; je n'entends pas dire par exemple que le "Prêts sur hypothèque" n'entre point dans les attributions du Notaire.

"Rien n'empêche, dans mon opinion que le Notaire se fasse moyennant une commission (fixée par le tarif) l'intermédiaire entre le prêteur et l'emprunteur. La négociation du prêt que fait ainsi le Notaire n'aboutit-elle point à l'acte d'obligation hypothécaire qui est essentiellement du ressort de notre profession; mais cette opération ne peut-elle se faire (et ne se fait-elle pas couramment; un grand nombre de mes confrères de Montréal que j'ai consultés à ce sujet, ne pratiquent pas autrement) sans que la somme d'argent qui en fait l'objet, soit déposée chez le Notaire?"

"Un client vous propose de lui négocier un emprunt.

"Vous avez dans votre clientèle un autre client anxieux de placer le montant demandé et à qui vous soumettez la demande d'emprunt en indiquant au prêteur l'immeuble offert en gage dont la valeur est laissée à son appréciation.

"L'affaire conclue, c'est ici que commence véritablement le rôle du Notaire, qui examine le titre de l'immeuble tant au point de vue de la propriété qu'au point de vue de l'état hypothécaire, toute chose essentiellement de son ressort et de sa compétence.

"L'obligation se signe par toutes les parties en la présence du Notaire puis qu'il s'agit d'un acte authentique; le prêteur émet alors un chèque, à l'ordre de l'emprunteur; aucun inconvénient à ce que ce chèque demeure à la possession du Notaire jusqu'à l'accomplissement des autres formalités, enregistrement, continuation du certificat, etc.

"Pourquoi encore une fois le dépôt en argent chez le Notaire, ou le chèque à l'ordre de celui-ci? Si ce n'est de lui faire assumer, et tout-à-fait inutilement, plus de responsabilité. N'en assume-t-il pas assez déjà au point de vue de l'examen du titre?"

Cours commercial?

M. Ferdinand Paradis réclamait, il y a quelques semaines, la fondation d'un collège commercial régional, dont il démontrait péremptoirement l'importance et la nécessité.

Notre ami a cent fois, mille fois raison! Un collège commercial dans notre district est de nos jours, plus que jamais, une institution de première et incontestable nécessité, objet de tous les vœux de notre population. Nous avons un collège classique destiné au petit nombre; mais au grand nombre, les jeunes gens qui se destinent aux affaires sans poursuivre les études classiques et universitaires, que reste-t-il? L'école primaire, pour les enfants.

Pourtant, à la suggestion et à l'appel de M. Paradis personne n'a encore osé répondre. C'est que personne n'est prêt à se mettre en tête d'une aussi vaste entreprise, d'exécution assez difficile, ni même à la promouvoir.

Il y aurait un moyen, semble-t-il, de suppléer à l'inexistence d'un collège commercial proprement dit. Ce serait, si la chose n'était pas impossible, ce que nous ignorons, le rétablissement, pour le bien de tous les jeunes qui se destinent à quelque carrière que ce soit, du cours commercial, dont les anciens ont tous profité. Pourquoi les pères de familles qui souhaitent pour leurs fils la fondation d'un collège commercial n'adresseraient-ils pas une demande dans ce sens aux Messieurs du Séminaire, dont la maison doit être d'ici à quelques années considérablement agrandie?

Le Chemin de Fer National du Canada

Les endroits de la Nouvelle-Angleterre

Les voyageurs en destination de Portland, Boston et tous les endroits de la Nouvelle-Angleterre ont un service direct à Montréal par la voie Nationale, faisant raccourci avec le Vermont Central. Des billets sont émis directs et le bagage expédié jusqu'à destination.

A Montréal un représentant du Chemin de Fer Vermont Central donne une attention toute spéciale aux voyageurs pour l'examen du bagage à la douane américaine.

Pour plus amples détails, veuillez vous adresser à n'importe lequel des Agents du Chemin de Fer National du Canada.

17-24-31

Au Conseil Municipal

Lundi le six mars mil neuf cent vingt-deux, à une séance générale du conseil municipal de la ville de Rimouski tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil, à 8 hrs p.m., sont présents monsieur le maire L.-J. Moreault, et messieurs les conseillers Alphonse Bellavance, Martin-J. Lepage, Jos-Albert Langlois, Isidore Albert et Edward-M. Helleur, formant quorum sous la présidence de monsieur maire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Proposé et résolu que les comptes suivants soient approuvés et payés, savoir:

- Geo. D'Auteuil, salaire fév. \$29.16; Geo. D'Auteuil, sal. com. \$45.76; M. Pineau, sal et loyer, \$155.00; Listes de paye No25, \$39.00; No26, \$57.25; Arthur Dion, \$100.00; Jos. Levesque, fils Alexis, \$24.00; C. N. Express, \$1.15; L.-P. Martin, \$25.00; Liste de paye No 27 \$121.13.

Le conseil prend connaissance de la correspondance suivante:

Lettre-circulaire du Ministère de la Voirie au sujet des allocations ou subventions qui pourraient être accordées à cette municipalité en 1922.

Demande de "The Union of Canadian Municipalities" pour le paiement de la cotisation comme membre de cette association.

Lettre de l'Union des Municipalités de la Province invitant ce conseil à prendre part aux délibérations d'un groupe des représentants des municipalités intéressées à la construction d'un pont entre l'Isle de Montréal et la rive sud.

Lettre de MM. J. B. Doré et Fils offrant du tuyau en fonte et des machines pour l'entretien des chemins.

Proposé et résolu qu'une demande soit faite au Ministère de la Voirie pour obtenir une subvention égale à 50 p.c. de ce qui sera dépensé pour l'entretien des chemins macadamisés ou gravelés, dans la ville de Rimouski, cette année.

Après lecture d'une lettre de la Cie Industrielle de Trois-Pistoles demandant l'envoi à Trois-Pistoles d'une machine servant à dégeler les aqueducs, il est proposé et résolu que telle demande soit accordée aux conditions de \$10.00 par service d'eau dégelé et des frais de transport de la machine et de l'employé de cette ville.

Proposé et résolu qu'un permis de bâtir soit accordé à M. Zénon Ouellet pour M. Alex. Belzile et à M. André Lizotte, conformément au certificat d'alignement de l'inspecteur et des règlements de cette ville.

En attendant le paiement des taxes dues à cette corporation il est proposé et résolu d'autoriser un emprunt temporaire de deux mille piastres (\$2000.00), au taux de 6% par an, et Son Honneur le maire est autorisé de signer un ou des billets pour ladite somme avec le contreseing du secrétaire-trésorier.

Proposé et unanimement résolu qu'un règlement soit adopté et, par les présentes un règlement est adopté amendant le règlement No 2, concernant la prévention des incendies et tout ce qui les concerne, comme suit, savoir:

L'article 2a est inséré après l'article 2 dudit règlement comme suit:

- 1. 2a.—Tout bâtiment qui sera construit dans les limites de cette municipalité devra avoir une toiture couverte de tôle, ardoise, amiante ou gravier. Pour reconstruire ou remplacer un toit en bois d'un bâtiment quelconque on devra employer des matériaux incombustibles.
- 2.—Le présent règlement entrera en vigueur dans les délais fixés par la loi.

M. Napoléon Bérubé se présente au conseil pour demander une réduction

Nouvelle importante pour la région

POUR PERMETTRE ET FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DES CHUTES DE MTIS.

A la demande de la Cie Electrique d'Amqui, qui entreprendra le développement des célèbres chutes de la rivière Métis, le Gouvernement de Québec a fait adopter par les Chambres une loi autorisant la Commission des Eaux Courantes à dépenser la somme de \$225,000.00 pour faire les travaux nécessaires—construction de barrages et réservoirs—à l'emmagasinement des eaux de cette rivière et de ses lacs et rivières tributaires. Le bill à cet effet présenté par le gouvernement vient d'être adopté en troisième lecture au Conseil Législatif.

Vote féminin et vote plural

Dans un article que reproduisait l'*Action Catholique* du 6 de ce mois, le *Travailleur*, petite feuille toute neuve et des mieux pensantes, se prononce tout naturellement contre le vote féminin. Je ne lui en contesterai certes pas le droit et grand bien lui fasse dans ce monde et dans l'autre!

Après avoir dit tout le mal possible du suffrage universel, d'où est issu selon lui le mouvement suffragiste, et avoir déploré que ce soit là une institution avec laquelle il faudra sans doute toujours compter, il ajoute: Si au moins on lui apportait un correctif par le vote plural! Et par vote plural il semble entendre uniquement l'octroi aux chefs de famille de deux votes au lieu d'un.

Va pour le vote plural: j'en suis partisan, mais n'entretiens pas d'illusions quant à la possibilité de le faire passer dans nos lois. Il existe cependant un moyen, aujourd'hui mis à notre portée, d'obtenir le vote plural du moins son équivalent, il n'y aurait pour cela qu'à accorder aux femmes le droit de voter.

Comment se fait-il qu'au *Travailleur*, où l'on paraît pourtant tout savoir, on n'ait pas compris que le vote des femmes équivaldrait pratiquement au vote plural? Le vote de l'épouse se joindrait à celui de son mari dès qu'elle aurait atteint ses vingt ans, en supposant qu'elle se fût mariée avant cet âge, et le vote des filles se joindrait à celui de leur père dès qu'elles auraient à leur tour atteint leur majorité. Je ne m'occupe pas des cas, qui ne pourraient être qu'exceptionnels, où le mari et la femme, le père de famille et ses filles seraient

en désaccord et annuleraient mutuellement leurs votes. On a fait un é-pouvaitail à moineaux de ces tiraillements possibles; ils doivent être réduits à leurs justes proportions, qui sont très minces.

Et de même qu'on a en France et en Belgique le sursalaire familial proportionné au nombre des enfants de ceux qui en bénéficient, de même nous pourrions avoir le survote familial proportionné au nombre de ses membres que la famille aurait par vingt années de travail et de sacrifices préparés aux combats de la vie.

Ceci vaudrait mieux que le vote plural tel qu'on l'entend généralement, parcequ'il constituerait une récompense aux familles nombreuses et une reconnaissance des services rendus par elles à la société. Ceux qui déplorent aujourd'hui la baisse de la natalité ne contesteront pas que ce point de vue mérite considération.

Un autre avantage sur le vote plural est celui-ci: les veuves chargées d'enfants, devenues par conséquent chefs de famille, prenant part au vote, les familles qu'elles représentent ne perdraient pas la part d'influence à laquelle elles ont droit, ces familles étant, aussi bien que les autres, des "cellules-mères de la société", selon la savante expression du *Travailleur*.

J'aurais bien d'autres choses à dire aux adversaires du vote féminin, presque tous gens qui se distinguent essentiellement par la crainte que la soupe ne brûle; je m'en tiens pour aujourd'hui à ce qui précède, quitte à revenir sur le sujet si l'occasion s'en présente.

FERDINAND PARADIS.

ne entreprise gouvernementale peut réussir, et après avoir étudié le pour et le contre, il a conclu que généralement son succès est douteux, et que l'ingérence du gouvernement dans les affaires doit être restreinte.

M. Beatty parle ensuite de la guerre et de ses effets sur le mécanisme économique et du résultat des mesures souvent radicales adoptées durant la période troublée du terrible conflit. Il dit aussi quelques mots du Pacifique Canadien, la compagnie dont il est le président, et attire l'attention sur l'excellence des divers services qu'elle met à la disposition du public. C'est la seule grande organisation de transport au monde qui n'ait pas été placée sous le contrôle du gouvernement durant la guerre.

Les sources de l'activité économique

Sous ce titre, M. E. W. Beatty, président du Pacifique Canadien, vient de publier une brochure très instructive destinée aux hommes d'affaires du Canada et des Etats-Unis. Nous accusons réception d'un exemplaire.

Dans cet ouvrage d'une vingtaine de pages, dont une excellente traduction française a été faite, l'auteur parle de la lutte éternelle de l'homme contre la Nature, de l'instinct de la préservation, qui n'est pas seulement la première loi naturelle, mais aussi la première loi en affaires, tout comme l'instinct d'améliorer son sort. Il vent l'initiative individuelle, qui dans toutes les entreprises, a été la clef du succès.

Cependant, d'après M. Beatty, cet individualisme poussé trop loin serait un danger. Chacun pour soi, toujours, serait une politique égoïste qui mettrait en péril la sûreté de la communauté. L'Etat peut intervenir parfois, mais pour faire rayonner son influence régulatrice seulement. Une trop grande tendance à la nationalisation a été le résultat d'un individualisme étroit et égoïste. Pour remédier à cet état de choses, on a proposé le socialisme d'Etat, qui n'a pas donné les résultats désirés.

L'auteur se demande ensuite si u-

LA REVUE MODERNE

EDITION DE MARS

L'édition de mars de la Revue Moderne vient d'être mise en dépôt, et nous signalons déjà le succès obtenu par ce numéro dont le frontispice nous présente "Molière et ses Amis" dans un encadrement printanier d'un charme aussi discret que prenant.

Comme feuilleton un roman de Roger Dombre "Pas banale", qui fera les délices des meilleurs lecteurs.

Les pages féminines nous apportent des articles substantiels, des modes exquises, des conseils, des recettes, le courrier de Madeleine, les Etudes graphologiques de Claude Ceyla, etc, etc.

Le retour à la terre

Ce que veut dire la nouvelle loi de colonisation.—Séparation du domaine forestier.—Le colon et le marchand de bois.—L'aide au colon.

"EMPARONS-NOUS DU SOL"

Avant d'entrer dans le domaine forestier pour suivre le colon qui veut défricher son lot, il est bon que nous passions en revue les derniers amendements apportés à la nouvelle loi de colonisation.

Avant l'an dernier, le domaine forestier englobait les lots colonisables. Aujourd'hui, ces lots ne font plus parti du domaine forestier et des lois sévères empêchent les marchands de bois de s'emparer du bois du colon ou de s'arroger un droit de coupe qui ne leur appartient pas.

Le gouvernement provincial veut que le colon soit absolument maître chez lui et puis en retirer tous les bénéfices pour lui et sa famille: Il l'a donc protégé en conséquence.

La province fait des sacrifices considérables pour la colonisation et l'établissement des terres nouvelles afin d'agrandir notre domaine, notre belle patrie du Québec.

L'an dernier 1920-1921, le département de la colonisation a dépensé un million et demi pour des fins de colonisation, confection et amélioration de ponts, aides aux écoles etc.

Cette année 1921-1922, pour les mêmes fins, il dépensera deux millions. Si le gouvernement Taschereau veut atteindre le but proposé, il faut que les terres propres à la culture restent entre les mains des colons et des cultivateurs et non entre celles des spéculateurs.

A quoi nous servirait tant de sacrifices pécuniaires pour ouvrir de nouvelles régions de colonisation, de nouveaux districts à la culture, si ces terres doivent profiter à des spéculateurs sur le bois.

Aussi, l'Hon. J. E. Perrault, en proposant sa nouvelle loi, en a-t-il exposé les fins.

"La nouvelle loi est la répétition de l'ancienne, a-t-il déclaré, sauf cependant trois ou quatre changements qui ont été faits uniquement dans le but de protéger le colon contre l'accaparement des lots pour fin de spéculation sur le bois et assurer ainsi des lots à la culture".

"D'abord, il faut que le colon défriche trente acres au lieu de quinze avant d'obtenir ses lettres patentes; les conditions de construction étant les mêmes que sous l'ancienne loi".

Ce qui est arrivé trop souvent, c'est que des spéculateurs ou de faux colons prenaient un billet de location pour un lot, faisaient quinze acres de défrichement, construisaient une bâtisse et obtenaient leurs lettres patentes.

Il restait 85% du lot ainsi obtenu en bois debout et ces spéculateurs ou faux colons vendaient ce lot à une compagnie, faisant commerce de bois, pour une certaine somme d'argent. C'est ce qui arrivait très souvent.

"Les colons, qui veulent faire de la colonisation, ont accepté de bonne grâce, cette condition de trente acres de défrichement au lieu de quinze.

"Un autre arrangement" continue le ministre de la colonisation: "La nouvelle loi dit qu'après l'émission des lettres patentes, si le propriétaire du lot vend sa coupe de bois sur la partie non défrichée, l'acquéreur de cette coupe devra payer à la Couronne un double droit. L'objet de cette disposition est évident; c'est d'enlever la tentation pour le spéculateur de venir s'emparer de la coupe de bois de ce colon.

"Qu'est-il arrivé l'an passé"? demande l'Hon. M. Perrault. "Des marchands de bois se présentaient aux colons, achetaient leur coupe de bois pour quelques piastres et se réservaient d'enlever cette coupe pendant quarante ans ou cinquante ans.

"Or le colon se trouvait à rester avec seulement quinze acres de défrichement pour vivre avec sa famille. "Il était clair qu'il n'en avait pas suffisamment et il était obligé d'abandonner son lot ou de le vendre pour une bagatelle.

"Cette disposition de la nouvelle loi ne constitue aucun hypothèque ni aucune charge sur la terre. Si le colon vend sa coupe de bois à un marchand de bois, ce fait ne donne pas lieu non plus, à l'annulation des lettres patentes.

tes. Le colon a le droit de vendre sa coupe à un marchand de bois et s'il le fait, le marchand devra payer double droit à la couronne.

"Cette disposition" continue M. Perrault, "n'empêche pas le colon de couper le bois pour ses défrichements, ne l'empêche pas également de faire couper ce bois ou d'en accorder l'entreprise afin de continuer le défrichement de sa terre".

Et maintenant, voici, le troisième changement à la loi tel qu'exposé par le ministre de la colonisation.

"Ce changement, veut que pendant vingt ans après l'émission des lettres patentes, une étendue de quinze pour cent de chaque terre soit maintenue en forêt pour fins domestiques du propriétaire".

"L'établissement de cette réserve forestière est double; c'est quinze pour cent du bois de la terre que le marchand de bois ou le spéculateur ne peut pas toucher; au deuxième lieu c'est parer ainsi à un état de choses malheureuses qui existe dans un trop grand nombre de paroisses, c'est-à-dire que dans certains endroits de la Province de Québec, il n'y a plus de bois de construction ni de bois de chauffage. Tous les jours, le département des Terres et Forêts reçoit des demandes pour permission de couper du bois de construction ou du bois de chauffage sur les terres de la Couronne. On donne pour raison qu'il n'y a plus de ce bois, dans les municipalités d'où l'on fait ces demandes.

"Le propriétaire du lot à évidemment le droit d'utiliser le bois de cette réserve forestière en le prenant pour se construire ou se chauffer.

"Ce nouveau changement ne constitue pas non plus une hypothèque ou une charge sur la propriété. Si le colon ne conserve pas sa réserve forestière de quinze pour cent, cela ne donne pas lieu à l'annulation de ses lettres patentes. Deux droits de coupe sont payés, et c'est tout".

"Le colon peut obtenir ses lettres patentes aussi vite qu'il s'est conformé aux dispositions de la loi. Il en est qui s'en sont acquittés en moins de trois ans".

Comme il est facile de s'en rendre compte, la nouvelle loi n'a qu'un but: aider le colon de bonne foi à se créer un foyer.

Nous verrons dans un prochain article, ce que la Province dépense pour aider le colon à vivre libre et heureux sur son lot, avec sa femme et ses enfants.

ARMAND DE VAL-JOLI. 3fs

A LOUER

Le magasin occupé par M. Alph. Gamache, plombier, avenue de la cathédrale; s'adresser à Mme Od. Brodrique ou à Alph. Gamache, Rimouski, j.n.o.

A LOUER

Deux chambres meublées. S'adresser à Mme Emile Lepage, Rimouski, 50-3f.

Province de Québec, District de Rimouski, No. 7719.

COUR SUPERIEURE

La Banque Nationale, corps politique et dûment incorporé suivant les lois du Canada (Acte des Banques) ayant son principal établissement en la cité de Québec, district de Québec et un bureau d'affaires à l'endroit appelé St-Jérôme de Matane, district de Rimouski,

Demanderesse,

vs

The B & S Lumber Company, Limited, corps politique et dûment incorporé suivant la loi, ayant son principal établissement et bureau d'affaires à l'endroit appelé Fort-Plain, dans l'Etat de New-York, l'un des Etats-Unis d'Amérique et un autre bureau d'affaires à l'endroit appelé Tartigou Sur Mer, district de Rimouski et F. W. Bauder, Président de Banque et Fox Sponable, avocat, tous deux de l'endroit appelé Fort-Plain, dans l'Etat de New-York, l'un des Etats-Unis d'Amérique.

Défendeurs,

Il est ordonné aux défendeurs F. X. Bauder et Fox Sponable de comparaître dans le mois.

Rimouski, 6 mars 1922.

E. Auguste Côté, P.C.S. Tessier & Casgrain, Procès de la demd.

AVIS

Avis est par les présentes donné que des soumissions cachetées et scellées, et endossées "Soumissions", adressées à Monsieur le Secrétaire-Trésorier des Commissaires d'école, sont demandées pour la construction de l'école de l'arrondissement No 3 (Grand II rang) de la Municipalité Scolaire de Sainte-Félicité, Comté de Matane, suivant les plans et devis du Gouvernement visibles tous les jours au bureau du Secrétaire-Trésorier, d'hui au huit d'avril 1922. Les soumissions seront ouvertes le dixième jour d'avril à une assemblée de Messieurs les Commissaires qui ne s'engagent point à accepter ni la plus haute, ni la plus basse soumission.

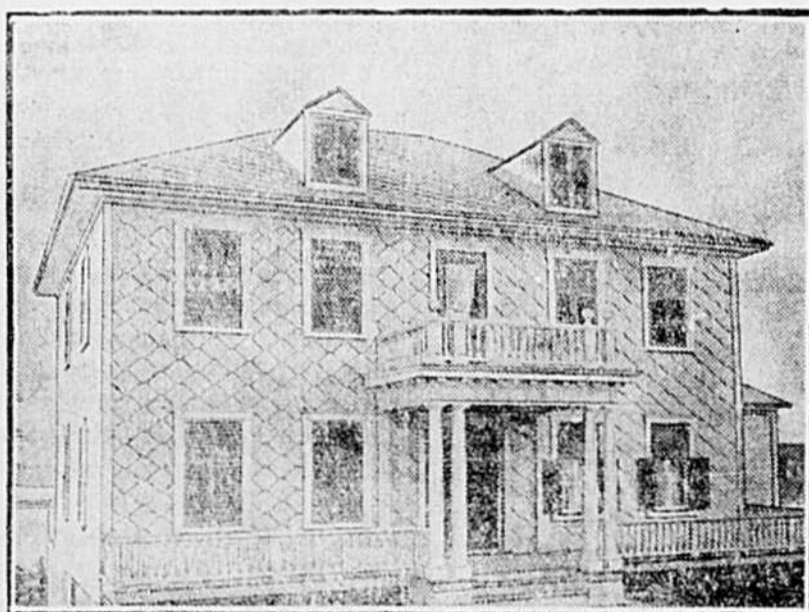
Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par la Banque et représentant 15% du montant de chaque soumission.

La municipalité se réserve le droit de fournir la planche pour le dernier lambris intérieur (dit de finition) de cette école.

Sainte-Félicité, 4 mars 1922.

ALEXIS HARRISON, Sec.-Trés.

BARDEAUX D'AMIANTE POUR TOITURES ET LAMBRIS



L'extérieur en bois d'une habitation est une dépense continuelle d'entretien.

Des matériaux communs employés pour toits ou lambris ruinent l'apparence d'une maison.

Dans la fabrication du BARDEAU D'AMIANTE, il n'entre aucune matière inflammable ou apte à se détériorer sous l'action du climat, tel que: feutre, goudron, asphalte, rebuts de papier, etc.

Le BARDEAU D'AMIANTE est unique comme matière et QUALITE; seuls l'amiante et le ciment entrent dans sa fabrication.

50% des BARDEAUX D'AMIANTE vendus dans le cours de 1920 et 1921 ont été posés sur des vieux lambris de "clapboard", sur des toits en bardeaux de bois, ou composition, défectueux, toits fendillés, retroussés, ou brûlés par le soleil, désagréés par les conditions atmosphériques. Des toits RUINENT l'apparence de votre maison. Le BARDEAU D'AMIANTE, soit sur le toit, soit sur le lambris, remettra la maison à neuf. ECONOMISERA pour toujours les réparations, la peinture, etc. Chaque toise, c-à-d. chaque carré d'amiante posé coûte environ l'équivalent du "clapboard" ou du bardeau de bois posé et peinturé. A noter que nos bardeaux ont subi une BAISSE APPRECIABLE depuis quelques semaines.

A V I S.—Défiez-vous de certains vendeurs peu scrupuleux qui associent à des bardeaux de papier le nom de bardeau d'amiante. Il n'y a qu'un seul bardeau portant le nom de BARDEAU D'AMIANTE et nous sommes LES SEULS manufacturiers. DEMANDEZ CATALOGUE.

LA CIE MANUFACTURIERE D'AMIANTE
78, RUE ST-PIERRE - QUEBEC, P. Q.

NOTRE

XIXe PELERINAGE NATIONAL ANNUEL

SOUS LE PATRONAGE DE LA

FEDERATION NATIONALE ST-JEAN-BAPRISTE

LOURDES, LE CONGRES EUCHARISTIQUE DE ROME, LA PASSION D'OBERAMMERCAU FRANCE, ITALIE, AUTRICHE, TYROL, BAVIERE, ALLEMAGNE, BELGIQUE ET ANGLETERRE

ITINERAIRE: Montréal, Cherbourg, Paris, Bordeaux, Lourdes, Nîmes, Marseille, Nice, Monaco, Gênes, Rome, Naples, Pompéi, le Vésuve, Capri, Rome, Florence, Venise, Trente, Innsbruck, Munich, Oberammergau, Nuremberg, Mayence, Le Rhin, Cologne, Bruxelles, Paris, Londres, Liverpool.

DEPART DE MONTREAL LE 4 MAI

par le "CANADA" de la COMPAGNIE WHITE STAR-DOMINION, VIA la ROUTE DU SAINT-LAURENT RETOUR A MONTREAL LE 16 JUILLET PAR "CANOPIC" DE LA MEME COMPAGNIE.

\$850. TOUTES DEPENSES COMPRISES

POUR PROGRAMME-ITINERAIRE ET ADHESIONS S'ADRESSER AUX ORGANISATEURS

LES AGENCES DE VOYAGES JULES HONE

83, RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

L'Épargne Quotidienne

est la clef du succès dans la vie parcequ'elle crée des habitudes d'économie qui sont indispensables à celui qui veut réussir. Celui qui a l'ambition de parvenir doit épargner. Ce n'est pas ce que vous gagnez, mais c'est le montant que vous épargnez—si petit soit-il—qui compte. Placez vos économies à la

Banque Nationale

qui reçoit des dépôts à partir de \$1.00 et paie l'intérêt régulier des banques tous les six mois.

Prenez l'habitude de déposer régulièrement chaque quinzaine ou chaque mois. Souvenez-vous que le chemin de la banque conduit à l'indépendance, que l'accumulation des sommes déposées assure le développement et l'extension de nos industries et la prospérité générale du pays.

CONFIEZ VOS ÉPARGNES à LA BANQUE NATIONALE, la plus vieille banque Canadienne-Française, qui a aidé financièrement au développement agricole, industriel et commercial de la Province de Québec. C'est la banque du cultivateur, de l'industriel, du marchand. Par l'intermédiaire de ses 347 bureaux, elle donne un service rapide et complet à ses clients.

BUREAU DE DIRECTION

PRESIDENT:

L'HON. GEO. E. AMYOT - Conseiller Législatif. Prés. de la Dominion Corset Co.

VICE-PRESIDENT:

Vice-Prés. et Gérant-Général de P. T. Légaré, Ltée.

DIRECTEURS:

SIR GEO. GARNEAU

A. N. DROLET

NAP. DROUIN

A. B. DUPUIS

NAZ. FORTIER

J. B. LALIBERTE

C. E. TASCHEREAU

N. LAVOIE

Président de Garneau Ltée., Québec,

de P. G. Bussièrès & Cie., Québec.

Président de la Rock City Tobacco.

Marchand de Gros, Québec.

Manufacturier de cuir, Québec.

Manufacturier de fourrures, Québec.

Notaire, Prés. de Eastern Canada Steel & Iron Works.

Directeur et Gérant-Général.

A VENDRE

Automobile de tourisme DODGE barre-choc (Bumper) amortisseurs 1920, 5 passagers. Distance parcourue à chaque roue, (Gabriel Snubbers) 6000 milles. Condition mécanique très motomètre, nettoyeur par-brise, bonne. Accessoires supplémentaires: (Windshield cleaner) lumière pivot, deux pneus de rechange neuf, un (Stewart searchlight) extincteur chimique, (fire extinguisher). Assuré contre l'incendie au montant de \$1,400.00 jusqu'au 1er juin 1922. S'adresser: Boîte postale 148, MONT-JOLI, P. Q.

BIERES ET PORTER

Si vous avez besoin de Bière ou Porter pour votre usage personnel adressez-vous à

P. L. TURGEON, ENRG.

Epicier Licencié

152 rue St-Paul, - QUEBEC

Nous nous occuperons de vous servir, vous enverrons nos listes de prix et vous ferons nos meilleures conditions.

Nous faisons une spécialité des produits

BOSWELL

Ecrivez Immédiatement

REMINGTON Portatif

CLAVIGRAPHE INDISPENSABLE

POUR LES

NOTAIRES

Voyageurs de commerce, Médecins, Avocats, Membres du Clergé, Professeurs, Ecoliers, Secrétaires, Hommes d'affaires, etc.

Prix :

\$75.00

EN VENTE

L'Imprimerie Générale de Rimouski.



20 ans de service

A celui qui recherche sécurité et bon revenu, notre Maison offre :

- Vingt ans d'expérience au service du placement;
- Les meilleures facilités pour achat et vente de toutes valeurs;
- Choix d'obligations solides et faciles à négocier, d'ordre national ou local;
- Encaissement, sans frais, de coupons, au Canada et aux Etats-Unis;
- Renseignements financiers. Rapports mensuels du marché. Envoi gratis sur demande.

CORRESPONDANTS DANS TOUTE LA PROVINCE

RENE-TIEGLERC
BANQUIER

MONTREAL—160, rue St-Jacques
QUEBEC—74, rue St-Pierre
MAISON FONDÉE EN 1901

PACIFIQUE CANADIEN

LE SERVICE INSURPASSABLE ENTRE QUEBEC ET MONTREAL

Départs de Québec (Gare du Palais)
9.00 a.m.—Dim. exc.—(Montréal, G. Viger 3.30 p.m.)
1.30 p.m.—Quotidien—(Montréal, G. Windsor, 6.30 p.m.)
4.40 p.m.—Dim. exc.—(Montréal, G. Viger 9.40 p.m.)
11.45 p.m.—Quotidien—(Montréal, G. Viger 6.40 a.m. et G. Windsor 7.05 a.m.)

Arrivées à Québec (Gare du Palais)
6.30 a.m.—Quotidien—(de Montréal, G. Windsor 11.20 p.m. et de G. Viger 11.45 p.m.)
2.00 p.m.—Quotidien—(de Montréal, G. Windsor 9.00 a.m.)
3.40 p.m.—Dim. exc.—(de Montréal, G. Viger, 9.45 a.m.)
8.35 p.m.—Dim. seul—(de Montréal, G. Viger 2.30 p.m.)
10.15 p.m.—Dim. exc.—(de Montréal, G. Viger 5.00 p.m.)

C. A. LANGEVIN,
Agent du trafic-voyageurs, Gare du Palais et 30 rue St-Jean, Québec.
Représentant TOUTES les lignes de navigation circulant entre l'Amérique et l'Europe.

CARTES D'AFFAIRES

Avocats
R. E. Asselin, L.L.L. Gérard Simard, L.L.L.
ASSELIN & SIMARD
—AVOCATS—
RUE DE LA STATION - RIMOUSKI

SASSEVILLE & GAGNON
AVOCATS—Avenue de la Cathédrale, Rimouski—Téléphone 102.—Elixir Sasseville, L.L.L.—P. Emile Gagnon, L.L.L.

GARON & JESSOP
—AVOCATS—
Bureaux voisins de chez M. Adolphe Rioux, marchand-cordonnier
RUE DE LA STATION
A. P. Garon, C. R. J. J. Jessop, L.L.B.

Ang. M. Tessier, C.R., M.P.P. Perreault Casgrain, L.L.L.
TESSIER & CASGRAIN
AVOCATS - BARRISTERS
Bureau : Edifice de la Banque Nationale RIMOUSKI, P. Q.

J.-B. LAVOIE, L.L.L.
AVOCAT
Ancien bureau de Sasseville & Gagnon Av. de la Cathédrale, Rimouski

Notaires
L. de G. BELZILE, L.L.B.,
NOTAIRE, Edifice de la Banque Nationale, Avenue de la Cathédrale, Rimouski

J.-EUD. COUTURE, L.L.L.
NOTAIRE PUBLIC.—Commissaire de la Cour Supérieure.—Coin des rues de l'Évêché et St-Edmond, Rimouski.—Tél. 168

Bureaux à louer

Dans l'immeuble occupé actuellement par Messieurs Sasseville et Gagnon, avocats. Deux grands bureaux de deux pièces chaque. S'adresser à SASSEVILLE ET GAGNON, j. n. o.

GARAGE A LOUER

Un magnifique garage de 30 pds par 60 pds, situé dans un bon centre. Pour plus d'informations, s'adresser à OMERILDE GAGNON, Lac-au-Saumon, Co. Matane, P. Q.

ALPH. GAMACHE

PLOMBIER, FERBLANTIER ET ELECTRICIEN
Représentant "Delco Light"
Spécialité : Appareil de chauffage à eau chaude, air chaud ou vapeur.
Avenue de la Cathédrale - RIMOUSKI

Canada
Province de Québec
District de Rimouski
No. 7721,
COUR SUPERIEURE
Imelda Tremblay, épouse communée en biens de Léonidas Audet dit Lapointe, tous deux du village de St-Benoit Joseph Labre d'Amqui, district de Rimouski.
Demanderesse,
vs
Le dit Léonidas Audet, dit Lapointe, Défendeur.

AVIS

Une action pour séparation de biens a été intentée ce jour par la demanderesse, dûment autorisée contre le défendeur.
Rimouski, le 16 février 1922.
SASSEVILLE & GAGNON.
5fs Proc. de la demd.

La beauté du visage
A besoin de la
CREME DE TOILETTE "DYLCIA"
50c la bouteille. Un échantillon aux dames, 6c.
Ecrivez à la Cie Davis & Lavigne, Montréal.

BON BABBITT à vendre à L'IMPRIMERIE GENERALE de Rimouski.

Une police d'assurance dans la
'Manufacturers Life'
C'est ce que tout bon canadien devrait avoir.

FERD. SANTERRE
MANUFACTURIER RIMOUSKI

BOIS DE COLOMBIE

Nous avons reçus un assortiment complet de bois de Colombie.

Bois pour fini intérieur de 7/16" et 11/16" d'épaisseur par 3" de largeur.

Bois à plancher, moulures, chambranles, etc.

Plaque en feuilles de 24 x 84.

Portes intérieures et extérieures de toutes dimensions, colonnes sans bases et avec base. Ouvertures en ipn et épinette de première qualité. Chêne pour fini et pour plancher.

Tout ce qu'il faut pour finir une maison de première classe.

Prix défiant toute compétition.

FERD. SANTERRE
RIMOUSKI.

CAISSE NATIONALE D'ECONOMIE

Les membres qui n'ont pas encore réglé leurs contributions pour l'année 1921 sont priés de venir payer au plus tôt chez le soussigné ALPHONSE PARE, percepteur, Rimouski.

Assurez-vous de préférence dans la MANUFACTURERS LIFE

Agence de Voyages

Arthur S. LAWSON
Pointe-au-Père

Passages par navire à vapeur pour l'Europe

Billets émis pour toutes les Lignes Transatlantiques. Ports d'embarquement: Montréal, Québec, Halifax, St. John, New-York, Pointe-au-Père.

Votre patronage respectueusement sollicité.

A VENDRE

Trois fournaies en parfait ordre. S'adresser à l'Imprimerie Générale de Rimouski.

LIVRE sur les Maladies des Chiens et comment on les nourrit. Envoi gratis par l'auteur à votre adresse.

H. CLAY-CLOVER Co., Inc.
118 West 31st Street
New-York, U.S.A.

HOTEL DERY

Valmore Dery, Prop.

Chambres et pension de première classe

Salon de barbier à même l'hôtel

Avenue de l'Évêché - Rimouski.
Tél. National.

AU BON MARCHÉ

Spécialité

ÉPICERIES de premier choix, Bonbons de toutes les qualités, Pommes et oranges, Légumes de toutes sortes, Raisin, Mélanges, Biscuits, Etc.

J. A. GARNEAU, MARCHAND GENERAL
Rue St-Germain, Rimouski.

Le **CAFÉ PRIMUS** se distingue de tous les autres par sa délicatesse d'arôme et de saveur.

Distributeurs:
L. CHAPUT, FILS & CIE, Limitée
MONTREAL.

Nous avons toujours en magasin un grand assortiment de Plumes Fontaines "Waterman's" Encre, Musilage, etc.

Imprimerie S. Vachon, Rim.

Plusieurs Types à vendre à L'Imprimerie de Rimouski.

Médecins
Dr L. J. MOREAULT
ex-interne de la Maternité et de l'Hôtel-Dieu de Québec.—MÉDECIN-CHIRURGIEN.—Bureau: Avenue de la Cathédrale

DR Z. VEZINA
Ex-Élève des Hôpitaux de Paris.
Médecin à l'Hôpital de Fraserville.
— Spécialité —
Maladies des yeux, oreilles, nez, gorge.
Bureau : 165 rue Lafontaine, Rivière-du-Loup, Qué. Tél. Kamouraska 325.
Heures de bureau : 10hrs à 11.30 a. m.
2hrs à 5 hrs p. m.
7hrs à 8 hrs p. m.

DR. L. T. LAVOIE
Chirurgien Dentiste
B. P. 127. RIMOUSKI
Heures de bureau : 9 h. a. m. à 6h. p. m.

PIERRE LEVESQUE
— ARCHITECTE —
Architecte des nouveaux édifices du Séminaire de Rimouski.
Bureaux : 115 St-Jean, Québec.

OSCAR BEAULÉ
ARCHITECTE A.A.P.Q.
21 rue d'Aiguillon - Québec
Ancien bureau René P. Le May

CAMILLE ROSS
COMPTABLE
Élève de WALTON SCHOOL OF ACCOUNTANCY
Auditions municipales et commerciales. — Organisation de systèmes de comptabilité appropriés à tous genres d'affaires. — Collection de comptes. — Fait également le commerce de bois.
RIMOUSKI, P. Q.

Dr J. A. PINAULT, L.D.S.
Chirurgien-Dentiste
Professeur à l'Université de Montréal.
SATISFACTION GARANTIE
2602 Ste-Catherine Est,
Tél. Lass. 2709 - MONTREAL.

DR R. BELANGER
Médecin Chirurgien
a ouvert son bureau à Rimouski, chez M. JOSEPH LEPAGE, charron, rue du marché. Consultation à toutes heures.

A RIVIÈRE DU LOUP
Docteur Antonio Paradis
—Médecin-chirurgien—
Ex-élève en chirurgie des hôpitaux de New-York et de Philadelphie. Chirurgie générale. Rayon X.

Dr. J. M. GUEVIN
Médecin Vétérinaire
HOTEL ST-LOUIS RIMOUSKI.
Toutes les maladies chez les animaux sont traitées avec le plus grand soin par les procédés les plus récents.

Brousseau & Groleau
Comptables Licenciés
Syndics Autorisés
Comptabilité de toutes sortes
Organisation de Compagnies ou autre
Auditions Municipales
Faillites ou Liquidations.
111 Rue St-Joseph - QUEBEC.

R. Ernest Lefavre, L.L.C., C.C.A. J. Art. Gagnon
LEFAIVRE & GAGNON
SYNDICS AUTORISÉS
AUDITEURS & LIQUIDATEURS DE FAILLITES
147, Cote de la Montagne
QUEBEC. (Edifice Bossé)
Représentant pour le district :
CAMILLE ROSS - RIMOUSKI, P. Q.

Imprimerie Générale de Rimouski
Etablissement Moderne par Excellence
Établie en 1899

S'occupe spécialement de

Travaux de Grand Luxe

LIVRES, JOURNAUX, CERTIFICATS, REVUES, CALENDRIERS, Etc.

BROCHURES, PROSPECTUS, CATALOGUES, FACTUMS.

Rue St-Germain - Rimouski, Qué.
Tél. National S. Vachon. Propriétaire Tél. Kamouraska

BABBIT de première qualité à vendre à L'Imprimerie Générale de Rimouski.

Oliver

Modèle No. 5 et No. 9

Le dactylographe OLIVER est le plus recommandé.

VENDU PAR
L'Imprimerie Générale S. Vachon
Rimouski, Qué.

MACDONALD'S

Cut Brier

Une plus grande quantité de Tabac pour la valeur.

Paquets 15c
½ lb. Boite 85c

Le Tabac avec un cœur

Notes locales

Sa Grandeur Monseigneur Léonard arrivera à Rimouski samedi après-midi par le train local. Monseigneur l'Evêque est débarqué à New-York il y a quelques jours. M. l'abbé Martineau, son secrétaire, est allé à sa rencontre. —M. A. J. Brochu, de Val-Brillant, est de passage à Rimouski aujourd'hui. —Mme Octave Roy, de Mont-Joli, et Mlle A. Roy, étaient en ville hier par affaires. —M. et Mme Lauréat Bélanger sont allés cette semaine à Québec, à l'occasion de la mort de Monsieur F. X. Blouin, père de Madame Bélanger. —M. J.-H. Morissette, de Price, était à Rimouski cette semaine. —M. J.-D. Brulé, ingénieur-forestier, de Val-Brillant, était de passage à Rimouski dans le cour de la semaine. —M. l'abbé Narcisse Rioux, curé de St-Maurice, est de passage à Rimouski et Ste-Blandine, revenant d'un voyage à Montréal et Ottawa. —M. Auguste Garon, de Montréal, est en visite à Rimouski chez son père M. A. P. Garon, C. R. —M. Raoul Fafard, Avocat, de Matane, était en ville cette semaine, pour affaires professionnelles. —M. Gérard Simard, avocat, est allé à Montréal au commencement de la semaine pour affaires professionnelles. —M. Henri Larue, N. P., d'Amqui, est en ville aujourd'hui, par affaires. —M. Léon Beauchemin, de Trois-Pistoles, était en ville samedi, par affaires. —Madame Ths Pineau, modiste, est de retour de Montréal. —Madame Georges Tardif et Mademoiselle Valérie St-Laurent, de St-Anaclet, sont de retour d'une promenade d'une semaine à Montréal et Québec.

AU SEMINAIRE

A l'occasion du retour de Sa Grandeur Mgr Léonard les élèves donneront, mercredi prochain le 22 mars, une séance dramatique et musicale. On y interprétera la pièce de Paul Croiset: Le Fils du Croisé. A cause de l'exiguïté du local il y aura le lendemain, 23 courant, une seconde représentation. Aux deux séances les portes seront ouvertes à 7 heures. On ne pourra entrer que sur présentation d'une carte. Prix l'entrée pour la première séance: 75 sous; pour la seconde séance: 50 sous. Cartes en vente chez Mme Lauzier, et au parloir du Séminaire aux heures suivantes: 10 à 11 heures a.m. 1 à 2 heures, 4 à 5 heures p.m. Un des faits les plus étonnants qui se rapportent au Tanlac, c'est le nombre considérable de femmes et d'hommes qui ont signalé avoir engraisé de façon étonnante et rapide après avoir pris de ce merveilleux médicament. Dr Louis F. Lepage.

POUR LA CONSTRUCTION DU SEMINAIRE

Un contrat vient d'être signé au bureau de l'architecte Pierre Lévesque par la Eastern Canada Steel & Iron Works de Québec pour fournir une partie de la structure métallique du nouveau Séminaire. La livraison du matériel commencera le 15 mai prochain.

MORT DE M. A. M. LANGLAIS A ST-OCTAVE DE METIS

Nous apprenons avec regret la mort de M. L. M. Langlais, marchand de St-Octave de Métis, décédé, dimanche, à l'âge de 70 ans et 10 mois. M. Langlais avait épousé Mlle Claire Blanchette, qui lui survit ainsi que huit enfants. Cinq fils, M. Roméo Langlais, C.R., avocat, M. Antonio Langlais, C.R., avocat, M. Zachée Langlais, Ingénieur civil, M. Hormisdas Langlais, courtier en immeubles, tous quatre de Québec, M. Wilbrod Langlais, de Montréal; trois filles, Mme Léopold Doran, d'Amqui Mlle Langlais, de Québec, et Mlle Langlais, de St-Octave. Ses funérailles ont eu lieu, mercredi, à St-Octave de Métis. Le Progrès du Golfe présente ses sympathies à la famille en deuil.

SAINT-MOISE

(Au correspondant)

N. B.—Nous ne pouvons publier votre communication avant de connaître les noms de la future épouse et de son père que vous désignez par leurs seules initiales.

LES ASSISES CRIMINELLES A RIMOUSKI

L'ouverture du prochain terme des Assises criminelles aura lieu, mardi prochain, le 22 mars. Nous avons déjà publiée la liste des causes qui doivent venir devant ce terme. Nous apprenons que Philius Blouin, accusé du meurtre de son neveu, sera défendu aux Assises par Me Gérard Simard et Me Alban Germain, de Montréal, l'un des plus grands criminalistes du pays. Le procès de M. Jean-François Pouliot, avocat de Rivière-du-Loup, accusé de libelle contre l'ancien député Parrot de Témiscouata, sera l'un des plus intéressants entre ceux qui seront soumis aux grands et petits jurés la semaine prochaine.

SAINT-FABIEN

REFLEXIONS DE CAREME (Commérages)

Oh! mais ce qu'il y en a de commérages!!! de tous genres et de toute espèce. Toutefois ce à quoi je ne puis m'habituer, c'est le sang-froid accoutumé avec lequel on façonne de ces calomnies atroces et barbares, de ces choses horribles, et mensongères. Nous vivons une époque où la charité n'est plus rien: tout ce qui n'est pas vengeance, haine, jalousie et mensonge est considéré comme lâcheté et mollesse. La charité est ridiculisée à tel point que la maxime en action du jour est "à qui mieux mieux pour dénigrer le prochain!" Et si encore ces horreurs n'existaient que dans la classe ordinaire... Mais voilà que le commérage se fait partout des abris; il est fatalement la monnaie courante de gens usant de leur influence publique pour avilir quelque sujet en se relevant eux-mêmes ou encore, simplement pour satisfaire quelque caprice mauvais. Oh! de ces infamies, oui ce qu'il y en a!!!... Et puis où vont ces paroles ???... Flèches empoisonnées, flèches sataïnées et maudites vous allez éveiller des haines, des rancunes, des discordes, des séparations, en perçant de mille façons à la fois le coeur de la malheureuse victime de ce mal IRREPARABLE!

Est-ce vraiment s'aimer les uns les autres que de se blesser aussi mortellement? Est-ce bien de la charité que de divulguer avec éclat au public des tares soupçonnées? Sous prétexte de morale on se couvre de son rang social ou autre et avec des cancanes inmondés, sans raisons, sans preuves, on foule aux pieds la plus belle des vertus, la sainte charité (qui subsistera encore uniquement lorsque tout sera englouti et que nous passerons à l'au-delà.) On fait uniquement de la morale... "ça demande moins de sacrifices que la charité et c'est plus pompeux!!!" Qui nous en sommes à une époque de haine et de jalousie, à une époque de "tueries!!!". On se tue par l'épée, —la poudre—pire encore (vipères haineuses et méchantes) on se tue par la langue. Le mal s'opère le plus souvent sans réflexions, mais...l'imprudence de donner un poison inconsciemment ne produit pas moins de néfastes et funestes résultats: il en est de même des paroles libres. JOVETTE. Saint-Fabien, 10 mars 1922.

NOUVELLES DE TROIS-PISTOLES

Notre nouveau conseil de ville s'est mis à l'oeuvre sérieusement et est à l'aïlle de la bonne ouvrage. Il vient de décider de s'occuper activement de la confection de la route régionale, en ce qui concerne le tronçon qui traverse la ville, et s'est mis immédiatement en communication avec le ministère de la Voirie à ce sujet. Cette démarche est très favorablement commentée par les contribuables. Nos édiles ont confié aux vérificateurs spéciaux actuellement parmi nous, MM. J. A. Benoit et L. P. Delisle de Rivière-du-Loup, la tâche de faire une installation moderne de comptabilité, modelée exactement sur celle existant chez eux. A sa dernière séance, le conseil a été saisi d'une importante question, venant des promoteurs de la Cie Electrique de Témiscouata, qui demande certains privilèges et qui désire opérer dans les limites de la ville. La question est à l'étude.

B I C

La neuvaïne à St-Frs-Xavier a eu lieu comme d'habitude du 4 au 12 mars courant. Plusieurs prêtres des alentours sont venus prêter leur concours à cette occasion. M. le curé E. Sirois, de Ste-Jeanne d'Arc, donna plusieurs instructions qui furent suivies par un grand nombre de paroissiens. —Mardi, le 14, a été chanté le service anniversaire de feu M. le curé J.-E. Ouellet, en présence d'une nombreuse assistance. Mgr Carbonneau officiait avec, comme acolytes, les Révérends MM. F. D'Anjou et A. Desrosiers. Parmi les prêtres qui assistaient au choeur, on remarquait les Révds MM. Elz. Roy, curé de Rimouski, Eug. Pelletier, de St-Fabien; chan. Landry, Cacouna, J. Ouellet, St-Arsène; W. Dionne, Sacré-Coeur; A. Gagnon, St-Valérien, Geo. Dionne, D'Auteuil, Ste-Françoise, et le Rév. P. Thériault.

A cette occasion on inaugura de magnifiques tentures noires peintes à l'huile pour les fenêtres et des bannières sur chaque colonne avec des allégories et des inscriptions telles que les béatitudes, etc.

Hémogénol "FAGUET"

Le nouveau régénérateur du sang vous rendra la santé. En vente dans les bonnes pharmacies.

La Bonne Lecture

Nous accusons réception du premier numéro d'une nouvelle revue bimensuelle la Bonne Lecture, publiée à Sherbrooke par la Compagnie de publication de la Bonne Lecture. C'est une revue type magazine, qui publie des articles relatifs à la politique, à la littérature, aux arts et aux sciences, ainsi que des reproductions de tout genre. On s'abonne au casier postal 253, Sherbrooke. Trois piastres par année, \$2. pour six mois. Etranger \$1 en plus.

Courses et jeux à Matane

Matane, 11 mars.—Jeudi le 9 mars dernier des courses et jeux athlétiques avaient été organisés sur la Patinoire de l'Association Sportive de Matane. La température était magnifique et les courses se firent sur une des plus belles glaces de la saison. Des prix de grande valeur donnés par l'Association Sportive et plusieurs Amateurs, furent décernés aux heureux gagnants: 1ère course: 1 mille pour hommes, 1er prix: F. Castonguay. 2ème course: ¼ mille pour Dames, 1er prix: Mlle Ant. Métivier. 3ème course: ½ mille pour garçons, 1er prix: Ant. Lévesque. 4ème prix: ¼ mille pour hommes, 1er prix: J. L. Bilodeau. 5ème prix: Course à Patates pour femmes, 1er prix: Yvonne Desjardins. 6ème course: Course en sac gagnée par A. Fortin. 7ème course: ¼ mille à "reculons" pour hommes, 1er prix: F. Castonguay. 8ème course: ½ mille pour Couples, gagnée par J. L. Bilodeau et Mlle Y. Desjardins. 9ème course: Course à trois jambes en mocassins, gagnée par F. Castonguay et C. Dionne. 10ème course: ¼ mille pour petits garçons, gagnée par Romuald Joncas. 11ème course: Course "free for all" gagnée par F. Castonguay. 12ème prix: Course des "Gérants de Banque" entre H. Tessier, gérant de la Banque Nationale, C. S. Lespérance, gérant de la Banque Molsons, et C. W. Daneau, comptable de la Banque Molsons: ¼ mille, gagnée par C. S. Lespérance.

La soirée se termina par une partie de Football, en mocassins, sur la glace. Cette joute fut des plus intéressantes et fut pleine d'un comique continu. Après 30 minutes de jeu et vu l'heure avancée de la soirée la partie se termina sans qu'aucun point ne fut compté. Les spectateurs qui en très grand nombre étaient venus encourager les concurrents, s'amuserent beaucoup et se séparèrent enchantés de leur soirée. Les deux équipes de Football étaient composées comme suit: Equipe Bilodeau: G. A. Paradis, C. E. Heppel, A. Fortin, L. Bilodeau, L. Dionne, A. Deschenes, F. Sastonguay, L. Lepage, G. Joncas. Buts: E. Fortin, Déf. R. Vaillancourt, T. Fillion, C. Renouf, J. A. Pelletier, H. Gagné, E. Bernier, Fortin, A. Côté. Arbitres: S. de la Haye et J. A. Vézina. Juges des prix: C. S. Lespérance, S. de la Haye et R. St-Laurent.

QUEBEC-MONTREAL

CHEMIN DE FER NATIONAL GRAND TRONC

Les billets de passage entre Québec et Montréal émis soit par le Chemin de Fer National soit par le Grand Tronc sont valides sur n'importe laquelle de ces lignes.

Le service des trains est comme suit:

De la Gare Union du Palais: 12.01 (midi), tous les jours dimanche excepté, via La Pointe de Québec et Richmond, arrive à Montréal à 6.50 P.M. 1.00 P.M. tous les jours, excepté le sept, via Le Pont de Québec et Richmond, arrive à Montréal à 7.00 P.M. tous les jours, excepté le sept, via Le Pont de Québec et Richmond, arrive à Montréal à 7.05 A.M. Des wagons-dortoir-compartiments sont attachés à ce train et ces wagons peuvent être occupés depuis 10.00 P.M. à Québec jusqu'à 8.00 A.M. à Montréal. Un wagon-dortoir est attaché à ce train et circule directement jusqu'à Ottawa où il arrive à 11.45 a.m., tous les jours excepté le dimanche.

De Lévis: 2.05 P.M. tous les jours, arrive à Montréal à 7.00 P.M.

De la Gare du Carré Parent: 1.10 P.M., tous les jours, dim exc. via Joliette, arrive à Montréal à 8.20 P.M. Pour plus amples renseignements, billets, réservations etc. prière de s'adresser au Bureau de la Ville ou à la Gare Union du Palais, Québec. Téléphone 2125.

Indicateur du téléphone

La Compagnie de Lainage de Rimouski (Ltee) a fait imprimer un magnifique indicateur de téléphone pour Rimouski et les environs. Cet indicateur sera donné gratuitement à tout abonné du téléphone qui le réclamera au magasin de la Compagnie.

Le Tanlac rends les gens forts vigoureux parce qu'il tonifie les organes vitaux. Dr Louis F. Lepage.

AU PUBLIC

J'informe le public de Rimouski et des alentours que, comme par les années passées, je m'occupe encore d'entreprises de toutes sortes, réparations, etc., à la journée ou à l'entreprise. J'invite ceux qui ont des travaux à faire exécuter de se hâter, ça coûte moins cher dans le moment que plus tard.

J'ai à mon service des ouvriers experts dans toutes les lignes. Veuillez me consulter avant de donner vos entreprises.

ZENON OUELLET Entrepreneur-Général RIMOUSKI. PARENT: 2-1

Le club de hockey Parent, du C.N.R., a défilé l'opération, par un score de 2 à 1. Labrecque a scoré en 1 minute, dans la première période, puis l'Heureux a égalisé les chances, en 14 minutes O. Verette, de Parent, a enregistré le point décisif après cinq minutes de jeu dans la deuxième vingt.

Table listing names of players and their positions: OPERATION PARENT, Alain buts, Shedy défenses, Samson défenses, Marchand Centres, Brennan ailes, Labrecque ailes, Watterson Substituts, Hiseock, Hanson, Hazle, Lizotte, Cliche.

NOUVEAU TAILLEUR

J'ai le plaisir d'informer le public de Rimouski et des alentours que j'ouvrirai SAMEDI LE 25 MARS UN ATELIER DE TAILLEUR sur la rue St-Germain, ancien poste Guérin. J'aurai constamment en stock les plus beaux tweeds, serges etc., à des prix bien modérés. Votre patronage est sollicité. ALEC LEBLANC MARCHAND-TAILLEUR Rue St-Germain (Est) RIMOUSKI.

Advertisement for Ford trucks. Text: 'SI DANS VOTRE COMMERCE vous avez à faire du transport ou de la livraison, vous avez besoin du CAMION FORD. Il fera ce transport ou cette livraison plus efficacement et à moins de dépenses qu'aucune autre voiture traînée par chevaux ou mue par moteur. VOYEZ-NOUS AU SUJET DES PRIX DE NOS CAISSES ET DU MODE DE PAIEMENT.' Includes image of a Ford truck and text: 'Chassis seulement \$575.00 f. o. b. Ford, Ontario. ALBERT MICHAUD - RIMOUSKI'.

AU COUVENT ST-JOSEPH DE LA POINTE-AU-PERE

LES 19 ET 26 MARS Le petit couvent de la Pointe-au-Père, qui donne chaque année au public de si intéressantes représentations, aura sa séance de fête patronale cette année le dimanche, 19 mars à 2 1/2 heures. Pour répondre aux désirs de plusieurs parents et amis des élèves, une seconde représentation aura lieu le dimanche suivant à 7 heures du soir. Le tout promet un grand succès et la plus agréable récréation à nos sympathiques amis.

Raoul DESCHENES

Marchand-Général ATTENTION MESDAMES Thé Salada, Red Rose, la livre 50c Corn Starch, 2 paquets pour 19c Gruau, le paquet pour 25c Corn Flakes, 2 paquets pour 25c Saumons, 2 boîtes pour 29c Macaroni et vermicelle, 2 paquets pour 29c Blé-d'Inde, 2 boîtes pour 25c Tomates, 2 boîtes pour 30c Huitres "Clams", 2 boîtes pour 35c Sardine Brunswick, 2 boîtes pour 15c Sucre granulé, la livre, 7 1/2c Barley, la livre, 4 1/2c etc. Gruau, la livre 4c Pearlina, 2 paquets pour 18c Serge tout laine, 40 pcs largeur, 75c Guingham à Robe, seulement 25c la verge. Plaid Ecoisais, la verge 25c Jolis voile pour robe très bas prix. Réduction spécial sur les autres marchandises.

ATTENTION MESSIEURS

Cravates très belles, 35 à 50c. Chemise négigée, à \$1.25. Salopettes à \$1.59. Chemises d'ouvrages à 98cts. Bretelles, la paire, 39c et 50cts. Sous-vêtements en laine, à 98c. Gants en cuir, spécial à 35c. Mitaine en cuir, à 35c. NOTE.—Connaissez-vous la valeur d'un Dollar \$\$\$\$? En achetant chez RAOUL DESCHENES, vous économiserez plus qu'un Dollar!

DEPART DE RELIGIEUSES MISSIONNAIRES CANADIENNES POUR CHINE

Le départ des quatre religieuses Missionnaires de l'Immaculée-Conception pour Canton, Chine, s'effectuera samedi prochain, le 18. Les personnes désireuses de leur venir en aide, et avoir ainsi part aux mérites de leur apostolat, sont priées d'adresser leurs aumônes, si minimes soient-elles, à la Maison-Mère des Srs Missionnaires de l'Immaculée-Conception, 314 Chemin Sainte-Catherine, Outremont, près de Montréal, ou au Postulat Saint-François-Xavier, des Srs Missionnaires de l'Immaculée-Conception, Rimouski, Qué.

Petites Annonces

TERRE A VENDRE Deux lots de terre formant 9 arpents par 28 de long, situés, à St-François-Xavier des Hauteurs, avec maison de 24 pieds carré, cuisine de 12pds carré et écurie de 30 x 20. Grange à deux étages de 30 x 42. Situés à 20 arpents d'un moulin à scie et à 25 arpents de l'école. Le tout à vendre à de très bonnes conditions à un prompt acheteur. S'adresser à WILFRID GUIMOND, Mont-Joli, Qué. 8fs p.

7% PAYÉ LE 1er DE MARS

La Compagnie Electrique d'Amqui a payé, le 1er de mars, l'intérêt du semestre septembre-mars et le principal des obligations dues cette année. S'il y a encore de nos clients qui n'ont pas encore présenté leurs coupons à la banque ou à nos représentants pour se les faire payer, qu'ils ne tardent pas à le faire afin que leur argent ne reste pas improductif. Il nous reste encore pour quelques mille piastres de ces obligations. Nous acceptons, au besoin, des bons de la Victoire 5 1/2% en échange de cette valeur 7%. Certains de nos amis, bien avertis en affaires, ont deviné, à la lumière de certains événements récents, que cette obligation augmentait en valeur et se sont empressés d'acheter. Profitez de leur exemple. ADEODAT LAVOIE Représentant Régional de Versailles-Viduaire-Boulaix (Ltee) BANQUIERS — RIMOUSKI

Traversez le Canada par la Voie Nationale

LE PLUS BEAU TRAIN TRANS-CONTINENTAL La Ligne rapide et la plus direct Le Chemin de Fer National du Canada offre un service direct de Québec à la côte du Pacifique. Le train part de Québec, gare Union du Palais, à 5.00 p. m. les lundi, mercredi et vendredi, faisant raccordement à Cochrane avec le "Continental Limited" ce qui économise plusieurs heures et raccourcit de 228 milles la distance à la côte. "Le Continental Limited" part de Montréal, gare Bonaventure, à 9.00 p.m. tous les jours pour Vancouver. Ce train arrive à destination par la voie la plus moderne et passe sur un chemin supérieur, offrant le maximum de sécurité, ce qui en fait le train le plus recherché à travers le Continent. Tout le matériel roulant est en acier du genre le plus moderne offrant le maximum du confort; il comprend des wagons-compartiments-observatoire-bibliothèque, des wagons-restaurant, des wagons-lits, des wagons de première et de seconde, tous éclairés à l'électricité. La pente de la Voie Nationale à travers les montagnes de l'Alberta et de la Colombie Anglaise est la plus douce de toutes les routes trans-continentales. Cet excellent chemin garantit au passager un moyen tranquille et sûr à travers des paysages d'une beauté indescriptible. Pour autres renseignements, s'adresser au bureau de la ville, 10 rue Ste-Anne, Tel. 530, à la Gare Union du Palais, Tél. 2125, Québec ou à n'importe quel Agent du Chemin de Fer National du Canada. Pourquoi vous mal porter, être mal en train lorsque vous pouvez prendre du Tanlac? Dr Louis F. Lepage.